

**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE TOULOUSE**

**CONSEIL REGIONAL DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**

CONVENTION

**DISPOSITIF "ENTREPRENDRE EN FRANCE – HAUTE-
GARONNE »**

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
ARTICLE 1 – PRINCIPE GENERAL DE FONCTIONNEMENT.....	3
1.1 / Membres Fondateurs.....	3
1.2 / Rôle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	3
1.3 / Coordination	4
1.4 / Suivi du porteur de projet	4
1.5 / Suivi de l'entreprise	4
ARTICLE 2 – ORGANISATION	5
2.1 / Comité Technique Local	5
ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES	5
3.1 / Engagements communs aux Partenaires	5
3.2 / Engagements spécifiques du Partenaire	6
ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION	7

CONVENTION
DISPOSITIF "ENTREPRENDRE EN FRANCE - HAUTE-GARONNE"

PREAMBULE

Conformément au cahier des charges du dispositif "Entreprendre en France" l'organisation de celui-ci en "Haute-Garonne" se définit comme suit :

Animer et renforcer les actions favorisant une éthique et une déontologie propre à assurer le développement du tissu économique local, en particulier dans le domaine du soutien aux entreprises : création, transmission, reprise, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires professionnels des entreprises.

ARTICLE 1 - PRINCIPE GENERAL DE FONCTIONNEMENT

1.1 / MEMBRES FONDATEURS

Le dispositif "Entreprendre en France" est créé à l'initiative de l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) et l'Association CCI-Entreprendre en France.

1.2 / ROLE DE LA CCIT (Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse)

La CCIT s'engage à disposer, au sein d'un "Espace Entreprendre", de Conseillers ayant pour vocation :

de recevoir,
d'informer,
d'orienter

les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises industrielles, commerciales ou de services.

L'objectif de cette démarche sera, après avoir analysé et diagnostiqué le projet, de proposer au futur chef d'entreprise, un "cheminement" au cours duquel ce dernier pourra rencontrer les différents partenaires du dispositif "Entreprendre en France - Haute-Garonne".

Pour sa part, la CCIT proposera :

- les différents ouvrages disponibles à la Boutique,
- les fichiers d'entreprises,
- l'accès au Centre d'Information Économique,
- les différents cycles de formation,
- les entretiens avec les assistants techniques et les chargés de mission.
- l'Espace Formalités, dont le Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
- l'accès à la Plate Forme d'Initiative Locale « Haute-Garonne Initiative »

et s'efforcera de fournir toute information demandée par le créateur.

Les assistants techniques et chargés de mission de la CCIT contribueront à l'information et au suivi des entreprises ressortissantes.

Ce dispositif s'insère dans les actions déjà menées par la CCIT et se situe en aval des formules existantes pour l'information des primo créateurs et repreneurs d'entreprise :

- les Rendez-vous des Créateurs, réunions collectives de sensibilisation,
- Rencontres avec un assistant à la création d'entreprise,
- Le stage « 5 jours pour Entreprendre »,
- les Ateliers de l'Information,

Les projets à caractère innovant seront également orientés vers des dispositifs spécifiques que la CCIT s'engage à mettre à leur disposition.

1.3 / COORDINATION

Chaque membre du dispositif, lors d'un premier contact avec un porteur de projet ou une entreprise nouvelle, s'engage à :

- informer son client de l'existence et des attributions "d'Entreprendre en France - Haute-Garonne",
- lui proposer de s'adresser à l'Espace Entreprendre de la CCIT qui coordonne les différentes actions, étant entendu qu'il n'existe aucune obligation quelconque pour un créateur d'Entreprise de solliciter l'appui du dispositif.

Il disposera, pour compléter cette information, d'affichettes et plaquettes de présentation du dispositif "Entreprendre en France - Haute-Garonne".

Un état statistique périodique sera établi par l'Espace Entreprendre. Il sera adressé à chaque partenaire adhérent au dispositif.

1.4 / SUIVI DU PORTEUR DE PROJET

Le créateur bénéficie d'un entretien individuel avec un Conseiller Entreprendre lorsque son projet est construit.

Lors du premier rendez-vous avec l'Espace Entreprendre, sous réserve d'une cohérence certaine dans le projet, le Passeport Entreprendre sera remis au porteur de projet. Il lui permettra de bénéficier des services de l'ensemble du dispositif et de valider ces éléments de réflexion.

Cette formule inclura un engagement du détenteur du Passeport à présenter les démarches accomplies auprès du Conseiller Entreprendre qui procédera alors à l'analyse de la validation du projet.

1.5 / SUIVI DE L'ENTREPRISE

1.5.1 / Suivi individuel

Dès la création d'entreprise, le Passeport Entreprendre permet au chef d'entreprise qui le souhaite de bénéficier d'un suivi individuel.

Ainsi, sur la base des tableaux de bord réalisés par l'expert-comptable, deux à trois rencontres par an seront programmées entre le chef d'entreprise, le Conseiller Entreprendre, l'Assistant Technique de la CCI et tout partenaire du dispositif dont les compétences seraient nécessaires.

1.5.2 / Suivi collectif

- Des ateliers de réflexion d'une demi-journée rassembleront, par secteur d'activité, régulièrement, une dizaine de jeunes chefs d'entreprise sur la base d'un échange et d'une réflexion sur leurs préoccupations quotidiennes. L'animation sera assurée par un Conseiller Entreprendre, un ou des professionnels partenaires du dispositif, accompagné(s) d'un chef d'entreprise « témoin ». Ce chef d'entreprise pourra faire bénéficier l'ensemble du groupe de son expérience.
- Le Club des Créateurs : réunions thématiques de deux heures, tous les deux mois, regroupant une centaine de Chefs d'entreprise, structurées de la façon suivante :
 - un débat animé par un ou plusieurs partenaires du dispositif sur un thème concret (tableau de bord, démarche commerciale...)
 - un apéritif d'échanges.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

La présente convention vise à organiser une meilleure coordination et une plus grande complémentarité entre les différentes initiatives prises par les partenaires du dispositif Entreprendre.

2.1 / COMITE TECHNIQUE LOCAL

Dans ce but, un Comité Technique Local, réunissant les représentants de chaque partenaire du dispositif "Entreprendre en France - Haute-Garonne", sera constitué afin d'assurer le suivi et l'homogénéité de l'opération.

De plus, ce Comité étudiera les nouvelles demandes d'adhésion au dispositif "Entreprendre en France - Haute-Garonne". Tout demandeur devra proposer de prendre une part active dans l'organisation du dispositif, promouvoir un ensemble cohérent de prestations, mobiliser des moyens, garantir la qualité du fonctionnement du dispositif tout comme celle des services rendus.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

3.1 / ENGAGEMENTS COMMUNS AUX PARTENAIRES

Chaque partenaire s'engage à donner à la CCIT les coordonnées de ses membres participant au dispositif.

Après analyse et évaluation du projet, la CCIT suggérera au chef d'entreprise de prendre conseil auprès d'un professionnel de son choix.

Chaque partenaire s'engage à fournir à l'Espace Entreprendre un document de présentation caractérisant son métier ainsi que les prestations destinées au détenteur du Passeport.

Chaque partenaire s'engage à faire offrir par ses membres un service spécifique au porteur de projet bénéficiant de l'opération "Entreprendre en France - Haute-Garonne", selon les règles définies ci-après.

3.2 / ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DU PARTENAIRE

3.2.1 / Engagement financier

Le Conseil Régional de Toulouse Midi-Pyrénées de l'Ordre des Experts Comptables s'engage à participer financièrement à l'opération "Entreprendre en France - Haute-Garonne" à hauteur de 3 000 euros HT par an, représentant le coût de l'adhésion à l'Association pour la création de la Fondation Entreprendre en France et celui des supports de communication (Passeport, plaquettes de présentation, affichettes).

3.2.2 / Engagement technique

3.2.2.1 Avant le début d'activité

Le Conseil Régional de Toulouse Midi-Pyrénées de l'Ordre des Experts-Comptables s'engage à informer l'ensemble des Experts-Comptables de la Haute-Garonne de l'existence de la présente Convention et à les inciter à adhérer à cette action commune avec la CCIT.

Les Experts-Comptables ayant fait acte de volontariat, dont la liste est établie par le Conseil Régional de l'Ordre et remise à la CCIT tous les ans, s'engagent à :

- réaliser gratuitement un compte de résultat et un tableau de financement prévisionnels
- apporter toute assistance dans le cadre de l'aide à l'embauche

pour chaque projet de création ou de reprise.

A cet effet, les Experts-Comptables pourront utiliser toutes les informations concernant l'activité visée par chacun des projets et disponibles à la CCIT.

3.2.2.2 / En cours de vie sociale

Les Experts-Comptables s'engagent à établir :

- un tableau de bord gratuit pendant les deux premières années.

Ce dernier sera servi et commenté au chef d'entreprise trois fois par an.

3.2.3 / Accompagnement individuel

Une tenue régulière de rendez-vous individuels d'information, au profit des détenteurs du Passeport Entreprendre, sera organisée à la CCIT.

L'Ordre Régional des Experts comptables de Midi-Pyrénées délèguera un de ses membres afin de coordonner ces permanences.

L'Espace Entreprendre de la CCIT aura en charge la tenue des rendez-vous et la disponibilité d'un local adapté.

La périodicité est au plus mensuelle, fixée par calendrier semestriel ou annuel, arrêté à l'avance par les interlocuteurs privilégiés des deux structures.

La durée de chaque entretien étant d'une heure.

3.2.4 / Accompagnement collectif

L'Ordre Régional des Experts comptables de Midi-Pyrénées participe à l'animation des Ateliers de l'Information, organisés par l'Espace Entreprendre de la CCIT à destination des porteurs de projet dans le cadre du stage 5 Jours pour Entreprendre.

La périodicité de ces rendez-vous collectifs est fixée en accord avec les deux partenaires. L'organisation matérielle est assurée par la CCIT.

ARTICLE 4 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à la date de la signature, et ce pour une durée de 36 mois.

Fait à Toulouse, le 11 juillet 2005
(en deux exemplaires originaux)

La C.C.I.T.

Le Partenaire

Le Président

**Le Président
du CONSEIL REGIONAL DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES
de l'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**

Claude TERRAZZONI

Pierre VALLY